

Nombre de conseillers : 23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 15 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six du mois de Mars, à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-et-Un du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents :** Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CHAUMEIL Julie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; SANCHO Nadine.

MM. ALMENDRO Eric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; SOYER Damien

**Etaient absents :** Mme CAMES Colette

**Etaient excusés :**

**Ont donné procuration :** Mme CLEDAT Catherine a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule  
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme ARAGNOUET Brigitte  
Mme HULLET Paule a donné procuration à M. LOPES Philippe  
M. HUILLET Pierre-Jean a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier  
M. RIDEAU Yves a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Délibération N° D16/2026

## Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Annexe du Lotissement Communal

### Exposé des motifs :

Mme le Maire ayant réintégré la séance, 22 conseillers participent aux débats.

Rapporteur : M. Jean-Pierre BASTIANINI, Premier adjoint, chargé des finances

M. Jean-Pierre BASTIANINI donne lecture des résultats de l'exercice 2025 du Budget Annexe du Lotissement communal qui peuvent se résumer ainsi :

Résultat d'investissement	en euros
1. Résultat de l'exercice N	0 €
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	- 147 652,80 €
3. Résultat cumulé au 31/12/N	- 147 652,80 €
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0 €
5. Restes à réaliser de N en recettes	0 €
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	0 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
7. Résultat de l'exercice N	0 €
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	0 €
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	0 €

### Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article 72-2 de la Constitution du 4 Octobre 1958,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-5 et suivants,

**Vu** les crédits inscrits au budget pour l'année 2025 du budget annexe du lotissement communal,

**Considérant** les résultats de l'année 2025 du budget annexe du lotissement communal,

**Entendu** l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication le

Les résultats de l'exercice 2025 sont affectés dans le budget pour l'année 2026 de la façon suivante :

**Article 2 :**

**En investissement :**

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 147 652,80 €

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,  
**Danièle CORONADO**



Le Secrétaire de séance  
**Philippe LOPES**

